7.0

### DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

68105

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 1968

OBJET :

Complexe .Sportif et de loisirs dans le massif forestier de la Crande

Création d'un complexe Le deux août mil neuf cent soixante huit, à vingt et une heures, Création d'un complexe Le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu hippique.

Travaux d'eména ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël gement (adjudi de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire, d'après cation restreintéenvocations faites le 29 juillet 1968.

Marché MAGNE

ETAIENT PRESENTS: M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, M. BUJARD, Dr LANUSSE, MM. MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BROTREAU, BERLAND, OSQUIGUIL, REIX, DOMECQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU,

REPRESENTE : M. VULTAGGIO par M. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose :

Le 4 Avril 1968, l'autorité de tutelle a autorisé la Ville de ROYAN à lancer une consultation d'entreprises par voie d'adjudication restreinte pour la dévolution de travaux d'aménagement d'un complexe hippique, dans le massif forestier de la Grande-Côte àu Clapet, sur le territoire de commune de Saint-Palais sur Mer, conformément aux dispositions :

- a) du dossier d'adjudication restrainte dressé par M. QUENTIN, Architecte D.P.L.G., avenue de la Falaise à ROYAN,
  - b) des articles 288 à 293 du Code des Marchés publics,

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal d'adjudication, duquel il ressort que trois lots n'ont pas été adjugés, les propositions de soumissionnaires s'étant avérées supérieures aux prix limites soit pour ;

./.

- LOT Nº 1 : Terrassements, nivellements, chemins d'accès, aménagement des abords.
- LOT Nº 2 : Menuiseries, canalisations, carrelages, revêtement sols plas-Bott alut 21 tiques,
  - LOT Nº 3: Charpentes lamellées collées, charpente ordinaire, couverture étanchéité, plafonds, menuiseries bois, quincaillerie,

Par contre, ont été déclarés adjudicataires provisoires pour le

#### lota nen de 3 en LOT Nº 4 : Plomberie-Sanitaire -

- M. MONTICO Robert, Chemin des Rullas & ROYAN..... 25.308,00 Frs

## al green not LOT Nº 5 . Electricité - ichia f en Delinifica el -

-picyhb of A reibbec-

EF AND LUGATE

を発生()を)か

Telling?

drivers to the done

anton And Lamola - M. FAVROULT Aurguste, 38 rue Davivier ROCHEFORT S/MER.... 69.267,00 Fra

## LOT Nº 6 : Peintures -

soficial state - MM. FRADIN & Fils, 5 rue Louis de Foir à ROYAN...... 36,225,16 Fra

## t on tol of at LOT No 7 : Vitrerie-Miroiterie -

- M. TOURNIE Emile. 36 avenue de Rochefort à ROYAN...... 12.655.20 Tra evanula enes (it

appropriée dont les propositions se sont avérées inférieures aux prix limites.

Le Bureau d'adjudication a décidé de solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation pour la collectivité de traiter de gré à gré avec :

- La S.A. Raymond MAGNE, Bd Léonce Laval à ROYAN pour le lot nº 1,
  - l'Entreprise Générale Oléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy & ROYAN et la Société VAILLANT et SEVELLEC, 80 avenue d'Aquitaine à ROYAN, agissant conjointement et solidairement, pour le lot n° 2,
  - L'entreprise Générale Qléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy & ROYAN et pour le lot nº 3. a 25 is 45 3 H 1991

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation de traiter de gré à gré avec les entreprises précitées, dans le cadre du priz limite afférent aux lots Nos 1, 2 et 3, intéressés.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le dossier d'adjudication restreinte dressé par M. QUENTIN Architecte, approuvé le 4 Avril 1968,

LOT 12 1 server ements, styrillererts, chemina d'accèn, aménaçament des

Vu le procès-verbal d'adjudication en date du 19 juin 1968,

eridrevnos erispisto office Vu l'article 312 (6e) du Code des marchés publics,

Considérant l'urgence et la nécessité de procéder à la dévoluel mod des los los n's 1, 2 & 3, qui conditionnent l'exécution des marchés à intervenir et relatifs aux lots n's 4, 5 et 6 et 7,

25.308.00 Fm

demonstrate .

DECIDE 's

- de solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation pour la Collectivité de traiter de gré à gré avec les soumissionnaires moins disants pour les lots n°s 1, 2 & 3.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure des marchés de gré à gré dans le cadre des prix limites arrêtés par M. l'Architecte, soit pour :

La S.A. Raymond MAGNE, Bd Léonce Laval à ROYAN, poir le lot n° 1 le montant du marché à intervenir étant estimé à CINQUANTE QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT NEUF FRANCS (54.689,00 Fm), sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de tutelle sollicitée ci-dessus.

nolliciter de l'enterité de seu :

allo l'autorization de

ning the order of arch .

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

ID elation

APPROUVÉ

Prile Maire

1'Adjoint Délégué.

ROCHEFORT-S/MER, to 21 FEV. 1969

service Confrate Chirographe an iftinger, the Franchis of RCYAN at

Toononorg on on elected Le Sous-Prélet

Description propose & 1 a land

ingerine act over by the series

10 S . I E'd atol mus prente WW. MATRAS.

Cui l'exposé de M. le Rapporten

Vu lo deseior d'adjudication restrain drand par E. William Architecte, approuvé lo 4 Avill 1968.

.\7.

LAWINI

# -

### DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 1968

#### OBJET :

Complexe sportif et de loigirs dans le massif forestier de la Grande

Côte au Clapet. Le deux août mil neuf cent soixante huit, à vingt et une heures, Création d'un Le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu complexe hippiqueordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël travaux d'amé- de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire, d'après nagement (adjudi-convocations faites le 29 juillet 1968. cation restreinte)

ETAIENT PRESENTS: M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,
M. BUJARD, Dr LANUSSE, MM. MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BROTREAU,
hair du Bâtiment
& V. LLANT-SEVELLEC
REPRESENTE: M. VULTAGGIO par M. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### M. le Rapporteur expose :

Le 4 avril 1968, l'autorité de tutelle a autorisé la Ville de ROYAN à lancer une consultation d'entreprises par voie d'adjudication restreinte pour la dévolution de travaux d'aménagement d'un complexe hippique dans le massif foresteir de la Grande Côte au Clapet, sur le territoire de la Commune de Saint-Palais sur Mer, conformémentaux dispositions :

- a) du dossier d'adjudication restreinte dressé par M. QUENTIN Architecte D.P.L.G., avenue de la Falaise à ROYAN,
  - b) des articles 288 à 293 du Code des marchés publics.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal d'adjudication, duquel il ressort que trois lots n'ent pas été adjugés, les propositions des soumissionnaires s'étant avérées supérieures au prix limite soit pour :

LOT Nº 1 : Terrassements, nivellements, chemins d'accès, aménagement des abords.

LOT Nº 2 : Menuiseries, canalisations, carrelages, revêtements sols plastiques,

LOT Nº 3 : Charpents lammellées collées, charpente ordinaire, couverture étanchéité, plafonds, menuiseries bois, quincaillefie.

Par contre , ont été déclarées adjudicataires provisoires pour le

## LOT Nº 4 : Plomberie-Sanitaire -

- M. MONTICO Robert, Chemin des Rullas à ROYAN...... 25.308,00 Frs

## LOT Nº 5 | Electricité :

du 19 jain 196ll,

A se men plus rue

is that the black man at

· 11-11

- M. FAVROULT Augustes, 38 rue duvivier à ROCHEFORT.... 69.267,00 Tra

## LOT Nº 6 : Peintures -

- LM. FRADIN & fils, 5 rue Louis de Foix à ROYAN..... 36.225.16 Frs

## LOF Nº 7 . Vitrerie-Miroiterie -

- M. TOURNIE Imile. 36 avenue de Rochefort à ROYAN..... 12.655.20 Frs ab averses inférieures aux prix limites.

> Le Bureau d'adjudication a décidé de solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation pour la collectivité de traiter de gré à gré

- La S.A. Raymond MAGNE, Bd Léonce Laval & ROYAN pour le lot nº 1
- L'entreprise Générale Oléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy à ROYAN et la Société VAILLANT & SEVELLEC, 80 avenue d'Aquitaine à ROYAN, agissan conjointement et solidairement pour le lot n° 2.
  - 1 Entreprise Cénérale Oldromaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy & ROYAN pour le lat nº 3. Section .

M. le Rapporteur propose à l'assemblés municipale de se prononcer favorablement pour solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation de traiter de gré à gré avec les entreprises pécitées, dans le cadre du prix limite afférent aux lots nos 1, 2 et 3, intéressés.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oul l'exposé de M. le Rapporteur.

Vu le dossier d'adjudication restreinte dressé par M. QUENTIN Architecte, approuvé le 4 Avril 1968.

coning d'accèm, aminogement des

NET TO THE EST

of him this about he

relation that the fifte

the street of the

has a two at yer text

Vu le procès-verbal d'adjudication en date du 19 juin 1968,

Non atmostations en Vu l'article 312 (6s) du code des marchés publics,

Considérant l'urgence et la nécessité de procéder à la dévosite l'exécution des travaux, objet des lots n°s 1, 2 et 3, qui conditionnent considérant l'urgence et la nécessité de procéder à la dévosite l'exécution des marchés à intervenir et relatifs aux lots n°s 4, 5, et 7,

#### DECT DE

- de solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation pour la collectivité de traiter de gré à gré avec les soumissionnaires moins disants pour les lots n°s 1, 2 & 3.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure des marchés de gré à gré dans le cadre des prix limites arrêtés par M. l'Architecte soit pour :

- L'entreprise Générale Oléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy à ROYAN et la Société Vaillant et SEVELLEC, 80 avenue d'Aquitaine à ROYAN, agissant conjointement et solidairement pour le lot n° 2, le montant du marché à intervenir étant estimé à DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE VINGT QUATRE FRANCS (290.084 Frs), sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de tutelle sollicité ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre MM. les Membres présents.

pleting T.

inbifon in

POUR EXTRAIT CONFORME

I CHEFORT-S/MER, le Le Sous-Préfet.

FEV. 1969 | planento

1 LEA' 1998 STATEMEN

opiness pour moistelles de l'a

strow de gió à grá avon lon entros Himito afficont mux lots nºa 1. 2

discount rai

Off I'mpose do M. te especteur,

Vn le dospion d'adjudination rontreinte duche



### DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 1968

OBJET :

Complexe sportif et de loisirs dans le massif forestier de la Grande

Côte au Clapet. Le deux août mil neuf cent soixante huit, à vingt et une heures, Création d'un Complexe hippique Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu Travaux d'aménagerdinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël ment - adjudica- de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire, d'après tion restreinte-convocations faites le 29 juillet 1968.

Nº 3 -

ETAIENT PRESENTS: M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, M. BUJARD, Dr LANUSSE, MM. MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BROTREAU, MARCHE E.G.O.B. BERLAND, OSQUIGUIL, REIX, DOMECQ, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU,

REPRESENTE : M. VULTAGGIO par M. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### M. le Rapporteur expose :

Le 4 Avril 1968, l'autorité de tutelle a autorisé la Ville de ROYAN à lancer une consultation d'entreprises par voie d'adjudication restreinte pour la dévolution de travaux d'aménagement d'un complexe hippique dans le massif forestier de la Grande Côte au Clapet, sur le térritoire de la Commune de Saint-Palais sur Mer, conformément aux dispositions :

- a) du dossier d'adjudication restreinte dressé par M. QUEUTIN Architecte D.P.L.G., avenue de la Falaise à ROYAN,
  - b) des articles 288 à 293 du code des marchés publics,

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal d'adjudication, duquel il ressort que trois lots n'ont pas été édjugés, les propositions des soumissionnaires s'étant avérées supérieures au prix limite pour :

LOT Nº 1 : Terrassements, nivellements, chemins d'accès, aménagement des abords.

LOT Nº 2 : Menuiseries, canalisations, carrelages, revêtements sols plastiques,

LOT Nº 3 : Charpentes lamellées collées, charpente ordinaire, couverture molitarie, étanchéité, plafonds, menuiseries bois, quincaillerie,

Par contre, ont été déclarés adjudicataires provisoires pour le :

granded v. s

## LOT Nº 4 : Plomberie-sanitaire -

- Iv. troffer at thor - M. MONTICO Robert, Chemin des Rullas & ROYAN ....... 25.308.00 ing diasals put

## LOT Nº 5 : Electricité :

. 6 ot 7.

f continue t

CUTS CHAIR

- M. FAVROULT Auguste, 38 rue duvivier & ROCHEFORT S/MER. .69.267,00 milden actimits

### LOT Nº 6 : Peintures -

- MM. FRADIN & Fils. 5 rue Louis de Foix & ROYAN ...... 36.225,16

## LOT Nº 7 : Vitrerie-Miroiterie -

M. TOURNIE Emile, 36 Avenue de Rochefort à ROYAN...... 12.655,20 sucleits at intife

dont les propositionsse sont avérées inférieures aux prix limites.

Le bureau d'adjudication a décidé de solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation pour la collectivité de traiter de gréc à gré avec :

- La S.A. Raymond MACNE, Bd Léonce Laval & ROYAN, pour le lot nº 1,
- Lucius. - L'Enteprise Générale Oléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy à ROYAN et la Société VAILLENT & SEVELLEC, 80 avenue d'Aquitaine à ROYAN, agissant conjointement et solidairement pour le lot n° 2,
  - L'Enteprise Générale Oléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy & ROYAN pour le lot nº 3.

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de se prononcer favorablement pour solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation de traiter de gré à gré avec les entreprises précitées, dans le cadre du pri limite afférent aux lots nos 1, 2 et 3, intéressés,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Our l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le dossier d'adjudication restreinte dressé par M. QUENTIN Architecte, approuvé le 4 Avril 1968.

" it is not a ser, is the new a common discools, amounted the Vu le procès-verbal d'adjudication en date du 19 juin 1968, clos atmemedada

Vu l'article 312 (6e) du code des marchés publics,

erestanvisco eriem Considérant l'urgence et la nécessité de procéder à la dévolution des travaux objet des lots nos 1, 2 et 3, qui conditionnent l'exécution des marchés à intervenir et relatifs aux lots nes 4, 5, 6 et 7,

: of area soulestvent the indicated

00.735.00

36.225,

12.555,EO

our prix limiton.

ch police be butt plin bit

in hy sailen du pris

#### DECIDE :

- de solliciter de l'autorité de tutelle l'autorisation pour la collectivi-25.300.00 'té de traiter de gré à gré avec les soumissionnaires moins disants pour les lots nos 1, 2 et 3,

> - d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure des marchés de gré à gré dans le cadre des prix limites arrêtés par M. l'architecte, soit pour :

- L'entreprise Générale Cléronnaise du Bâtiment, Bd Franck Lamy à ROYAN, pour le lot n° 2, le montant du marché à intervenir étant estimé à QUATRE CENT VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT ZEIZE FRANCS (423.416 Frs) sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de tutelle sollicité ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

l'Adjoint Délégué,

Fait et délibéré, les jour, mois et ans sudits.

Ont signé au registre MM. Les Membres présents. i bown ben A bry ah reflect of bitisticalle al core as vising an'i

> "a for if upng then A Lavel enough be tall by le Maire, sale Oldrennalne de Stirret, the ches A SEP Shall, 90 a rooms 31 a Mark coment page 1

The commonder of the

ROCHEFORT-S/MER, to.

plante Le Sous Pate topan & | FEV. 1960 | head rough al

i de frotis i ob mestolilles mod fromelessaval traiter de gro à gré avec les entrepriset pr limits affdrent aux lote n's 1, 2 et 1, 1ete

TE CONSERT

Oui l'exponé de M. le Mapporteur,

Vu le dosaior d'adjudication restrainte dreit robitecte, appronvé le 4 Avril 1968.